

plate forme  
traite

# Ensemble contre la traite des êtres humains

Récits de victimes de la traite  
des êtres humains et  
recommandations politiques

Schweizer Plattform gegen Menschenhandel  
Plateforme suisse contre la traite des êtres humains  
Piattaforma svizzera contro la tratta degli esseri umani  
Swiss platform against human trafficking

Octobre 2020

Plateforme Traite  
Plateforme suisse contre la traite des êtres humains  
c/o FIZ Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration  
Badenerstrasse 682  
8048 Zurich

# Chère lectrice, cher lecteur,

Dans cette brochure, Valentina raconte la manière dont elle a été exploitée par des familles suisses en tant que femme de ménage. Dominique explique à quel point il a peur d'être renvoyé dans le pays où il a été victime de la traite d'êtres humains. Lea nous fait part de sa recherche désespérée pour trouver une solution qui aiderait sa cliente, très vraisemblablement elle aussi victime de la traite d'êtres humains.

Ces histoires respectent l'anonymat des personnes décrites. Mais les faits s'inspirent des réalités vécues. Elles décrivent les difficultés rencontrées par les victimes de la traite d'êtres humains en Suisse d'un point de vue très personnel. Les quatre ONG CSP Genève, Antenna MayDay, Astrée et FIZ Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes sont quotidiennement confrontées aux destins de victimes du trafic d'êtres humains. Ces personnes sont exploitées dans notre pays ou ont fui vers la Suisse pour échapper à leurs exploitateurs.

En 2019, les quatre organisations ont conseillé et suivi quelque 400 victimes de la traite d'êtres humains. Un grand nombre de ces personnes ont pu recevoir une protection et un soutien. Mais il est aussi vrai que beaucoup d'entre elles n'en ont pas bénéficié, ou alors seulement de manière inadéquate. En Suisse, les personnes victimes de la traite d'êtres humains n'ont encore qu'un accès restreint aux droits fixés par les conventions internationales et à la protection nécessaire. C'est pourquoi les quatre organisations susmentionnées ont établi un nouveau réseau afin de pouvoir assurer et uniformiser une meilleure protection aux victimes. Il s'agit de la Plateforme suisse contre la traite des êtres humains.

Ainsi, nous espérons faire progresser la protection des victimes.  
Meilleures salutations.

Anna Schmid  
Coordinatrice de la Plateforme suisse  
contre la traite des êtres humains

# «Il n'existe pas de protection adéquate»

Cet après-midi, Isabella revient me voir. Nous nous sommes rencontrées mardi dernier pour la première fois. Elle était accompagnée par la secrétaire du cabinet médical qui lui a dispensé des soins suite à l'infection d'une brûlure au bras. Comme elle avait un mauvais pressentiment, la secrétaire médicale m'a appelée pour un entretien avec Isabella.

Isabella était nerveuse, craintive, mais aussi extrêmement méfiante. Elle ne voulait pas parler d'elle mais posait beaucoup de questions. Elle voulait savoir qui j'étais, ce que je lui voulais ou encore ce qu'elle faisait là. Elle se comportait de manière agitée, comme un animal traqué. Elle regardait autour d'elle comme pour enregistrer les détails de la pièce.

J'ai fait preuve de patience pour établir le contact afin qu'elle se confie à moi. Je voyais qu'elle n'allait pas bien et qu'elle était extrêmement tendue. Je lui ai expli-

qué que je savais que des femmes effectuaient des travaux forcés aussi contraignants que dégradants. Que je voyais à quel point la situation était difficile pour elle, loin de son pays, dans un endroit dont elle ne connaissait pas la langue et où elle n'avait pas d'amis. Je lui ai fait comprendre que j'apportais un soutien à des femmes dans des situations similaires et qu'elle avait des droits. Mais aussi que je travaillais pour une organisation privée et non pour l'État.

Mardi dernier, Isabella m'a parlé de manière hésitante. Elle a évoqué Alfons, l'homme qui la frappe et qui lui inflige des brûlures de cigarette. Elle m'a aussi expliqué qu'elle devait rembourser une forte somme à Alfons. Au départ, il lui avait promis un bon travail dans un bar, en Suisse. Lorsqu'elle était encore dans son pays, Alfons ne lui avait bien sûr pas dit qu'elle devrait se prostituer pour payer ses dettes.

À mesure que ces souvenirs reviennent, je sens la colère monter chez Isabella. Elle secoue la tête avec force avant d'éclater en sanglots. Elle semble de plus en plus désespérée. Elle me demande comment faire pour que ses parents n'apprennent pas qu'elle se prostitue. Alfons la menace en permanence de raconter à tout le village ce qu'elle fait vraiment en Suisse. Isabella a aussi peur de partir, car Alfons la chercherait et finirait par la retrouver. Il la battrait encore et la forcerait à continuer ce travail. Et puis soudain, comme si quelqu'un l'avait réveillée, Isabella déclare brusquement qu'elle doit retourner au Club Flamingo. Autrement, Alfons risque de se mettre en colère.

## Ce qui me préoccupe le plus est de ne pas pouvoir lui fournir le soutien dont elle a urgemment besoin

Elle veut se lever, mais je la retiens brièvement. Je lui dis qu'elle peut revenir ici la semaine prochaine, après sa visite chez le médecin pour faire contrôler sa blessure.

Ce jour arrive. Suite à notre entretien de la semaine précédente, j'ai contacté les autorités cantonales pour leur demander si le canton pouvait payer une chambre d'hôtel à Isabella pendant quelques jours. Je pense en effet qu'elle est victime de traite d'êtres humains. Si elle sort du Club Flamingo où elle travaille et vit, elle pourra se reposer au calme et prendre de la distance. Elle doit s'éloigner d'Alfons, des clients et de la pression permanente. Je pourrais alors lui apporter un soutien, la prendre en charge, mais aussi l'informer

de ses droits et des possibilités dont elle peut faire usage en Suisse.

J'ai besoin de temps. Nous avons besoin de temps. Celle-ci étant en Suisse en situation illégale, il faut «légaliser» le statut d'Isabella. Elle doit pouvoir profiter du «délai de rétablissement et de réflexion» tel que prévu par la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Cette disposition a été rédigée pour que les personnes comme Isabella puissent se rétablir et échapper à l'influence des trafiquants, s'informer de ses droits et prendre, en connaissance de cause, une décision quant à leur coopération avec les autorités compétentes.

Mais, comme toujours, la fonctionnaire de ce canton M<sup>me</sup> Amber s'est montrée réticente. Elle m'a expliqué que le canton pouvait financer une nuitée, mais pas beaucoup plus. D'après elle, Isabella préférerait de toute façon sûrement rentrer chez elle après cette terrible expérience. Si seulement elle savait...

Isabella vient me voir une nouvelle fois aujourd'hui. Enfin, peut-être. Je lui ai promis de me renseigner pour lui trouver un logement sûr et lui indiquer quelles sont les démarches à effectuer si elle ne veut pas retourner chez Alfons, au Club Flamingo. De par ma longue expérience professionnelle, je sais toutefois qu'il faut énormément de courage pour sortir d'une situation d'exploitation. Et ce n'est peut-être pas encore le moment opportun pour Isabella.

Ce qui me préoccupe le plus est de ne pas pouvoir lui fournir le soutien dont elle a urgemment besoin, et cela même si elle veut s'en sortir. J'ai les mains liées. Le canton ne dispose pas de logements sécurisés pour faire face à ce type de situation. Il n'y a pas non plus de volonté politique pour y remédier. Et il n'existe aucune structure officielle pour conseiller

les victimes de la traite d'êtres humains. J'ai souvent vu des personnes retourner auprès de leurs exploiters ou disparaître de la circulation parce que je ne pouvais pas leur procurer ce dont elles avaient besoin. Ce canton ne leur offre aucune protection.

Lors de notre premier entretien, Isabella a mentionné qu'elle avait dû travailler dans un autre local auparavant. À cet endroit, tout le monde parlait une autre langue. Mes antennes de détective émettent des signaux d'alerte. J'en viens à espérer qu'Isabella a aussi été exploitée dans un autre canton. Mais combien de fois ai-je déjà eu cet espoir dans des cas précédents? Peut-être qu'Isabella a aussi été forcée à la prostitution à Zurich, ou à

## J'en viens à espérer qu'Isabella a aussi été exploitée dans un autre canton – quel cynisme

Berne, ou à Lausanne et qu'elle est donc exploitée depuis longtemps. Voilà ce que je me mets à espérer. Quel cynisme.

Dans ce cas, je pourrais contacter une organisation spécialisée dans l'aide aux victimes dans un autre canton, qui soutient et finance une prise en charge officielle des victimes de la traite d'êtres humains. Isabella pourrait alors bénéficier d'un logement sécurisé et d'un suivi professionnel. Elle serait protégée contre Alfons. Elle vivrait en paix et retrouverait peut-être un peu de stabilité. Ensuite, elle pourrait décider si elle souhaite témoigner contre son exploitateur.

Je pourrais alors la confier à un autre organisme qui assurerait son futur parcours. Ce serait la BONNE option. Mais si Isabella n'a été exploitée «que» dans mon canton, je n'ai pratiquement aucune chance de pouvoir l'aider et la protéger de manière appropriée.

La sonnette retentit. Isabella est venue.

# Éliminer les différences d'application et de traitement entre les cantons

L'engagement des cantons est déterminant pour que toutes les victimes de la traite des êtres humains soient identifiées et bénéficient d'un soutien spécialisé, d'un hébergement sécurisé, de conseils et d'une assistance professionnelle. La Suisse, en signant la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, est tenue de garantir sur l'ensemble de son territoire les droits des victimes et la mise en œuvre des mesures de protection prévues dans ladite Convention.

## **Mécanismes de coopération dans tous les cantons**

Dans tous les cantons (ou à tout le moins dans des associations cantonales), des tables rondes avec les acteurs concernés sont nécessaires, avec des mandats clairs des acteurs impliqués et des procédures de coopération clarifiées, afin que l'identification, le soutien et la protection des victimes soient garantis pour toutes les formes de traite des êtres humains et pour toutes les victimes.

## **Conseils spécialisés aux victimes et hébergement dans tous les cantons**

Dans tous les cantons, les victimes de la traite des êtres humains doivent avoir accès à des conseils spécialisés et à un logement sécurisé et géré par une ONG spécialisée dans la protection des victimes de la traite.

## **Implication des organisations spécialisées dans la protection des victimes**

Dans tous les cas et dans tous les cantons, il faut veiller à ce que les organisations spécialisées dans la protection des victimes soient impliquées le plus tôt possible dans l'identification, le conseil et la prise en charge des victimes présumées de la traite des êtres humains, afin de garantir l'unicité et la qualité professionnelle de la prise en charge.

## **Standards pour la protection des victimes**

Des standards uniformes d'aide et de protection pour les victimes sont nécessaires dans toute la Suisse pour garantir les mêmes droits et une prise en charge unique pour toute victime.

## **Reconnaissance et financement public des organisations spécialisées**

Les organisations spécialisées dans la protection des victimes doivent être reconnues officiellement et financées de manière adéquate.

# «Je ne me laisserai jamais plus rabaisser à ce point»

Je regarde la boule rouge. Cachée derrière les jouets, tout au fond à droite, sous le lit. Svenja l'a mise dans une caissette, bien à l'abri de la gourmandise de son frère. Elle l'a gardé comme un trésor, ce petit cadeau de Vlad, notre voisin, avec le logo Lindt argenté. «Le meilleur chocolat du monde!», c'est ce que Svenja s'exclame toute joyeuse à chaque fois qu'oncle Vlad, comme elle l'appelle, revient à la maison après quelques mois en Suisse et lui apporte des Lindor. Mais là, il ne reste plus rien. Et hier, Svenja m'a dit sur un ton de reproche: «Maman, pourquoi tu ne retournes pas en Suisse, toi? Il nous faut plus de chocolat!»

Je tiens la boule rouge dans ma main et je ferme les yeux. Je la revois, dans la coupe de verre, sur la table en noyer. J'entends le bruissement qui accompagne son déballage par les petits-enfants de M<sup>me</sup> Andros. J'avais toujours l'impres-

sion qu'ils ne passaient la voir que pour ça. Ma gorge se serre, la honte m'envahit. Je sens à nouveau la gifle, le coup de canne en bois sur ma main, quand M<sup>me</sup> Andros m'a accusée d'avoir mangé l'une de ces boules, en catimini. De l'avoir volée. «Sale petite voleuse! Je savais qu'on ne pouvait pas faire confiance à des gens comme vous!» Je me souviens très précisément de ce matin. J'étais arrivée tôt, comme toujours. J'étais fatiguée. Je nettoiais tout, même les traces dégoûtantes sur le sol, sous la cuvette des WC de M. Andros. Je m'efforçais de ne pas faire de bruit, comme si je n'étais pas là. Je devais faire vite. J'avais encore six autres maisons à nettoyer devant moi. Au moment où j'allais partir, M<sup>me</sup> Andros est venue vers moi et m'a fixée avec ses yeux durs avant de me balancer brutalement sa main ridée dans la figure. Plus qu'une gifle. Un véritable coup.

Alors que je revenais de Suisse, Svenja m'a demandé: «Pourquoi tu marches toujours si bizarrement, maman?» Elle marchait sur la pointe des pieds, et ça la faisait rire. Pendant plus de trois mois, je m'étais habituée à marcher sans bruit, sans dire mot, à cesser d'exister. Les gens qui habitaient à l'étage du dessous ne devaient pas savoir que nous étions là. Et Vlad

## Pas un bruit ou je vous dénonce! Vous devrez partir sans un sou, et vous aurez travaillé pour rien!

nous avait dit: «Pas un bruit ou je vous dénonce! Vous devrez partir sans un sou, et vous aurez travaillé pour rien! Et même, la police vous arrêtera parce que vous n'avez pas le droit de travailler ici sans permis de travail.» C'était sa rengaine habituelle. Je ne pouvais pas supporter sa manière de sous-entendre que nous lui devions tout. Vlad. C'était notre petit voisin autrefois. Ma petite sœur Mira et moi, nous grimpons aux arbres avec lui. Aujourd'hui, c'est un salaud.

La boule dans ma main se ramollit, je l'ai trop serrée. Je la remets dans la boîte de Svenja. Un voile passe devant mes yeux. Je ne voudrais pas pleurer, mais les larmes sortent quand même. Parce que je n'arrive pas à croire que j'ai laissé Mira, ma petite sœur, toute seule là-bas. Parce que je ne peux pas offrir de boules Lindor à mes enfants. Parce que les jouets que je leur donne semblent ternes et ennuyeux comparés à ceux des enfants de Vlad. La

boule rouge s'efface devant mes yeux, je revois les décorations des sapins de Noël au centre-ville, les guirlandes lumineuses. Parfois, il neigeait. Je me revois marcher rapidement à travers les ruelles, dans le froid glacial, avec mes vêtements de travail turquoise. Affamée, les mains gercées et douloureuses. Je revois les bouteilles de whisky et de champagne dans les vitrines, les manteaux hors de prix. Toujours et partout, j'avais l'impression de faire quelque chose d'interdit. C'était tous les jours la même chose. J'enfilais mes vêtements de travail, je quittais la maison dans le noir, je nettoyait cinq ou six maisons, je lavais et repassais des vêtements, et je me faisais insulter. Je ne rentrais que tard le soir chez moi. Nous n'avions pas le droit de cuisiner à cause du bruit. Vlad nous apportait un sandwich. J'avais faim. Il n'y avait jamais de pause. Jamais de congé. Et cela pendant 122 jours, quatre mois. Ce n'était pas du tout ce que Vlad nous avait promis. D'ailleurs, à peine étions-nous arrivés en Suisse qu'il avait montré son vrai visage. Ce n'était plus l'ami d'enfance, le voisin. C'était le chef, et il se comportait comme tel. Nous savions que nous aurions à faire le ménage. Mais Vlad nous avait parlé de l'ambiance de Noël, du bon chocolat. Des croisières en bateau sur le lac et des promenades dominicales. Et bien sûr aussi du salaire: 3000 francs pour quatre mois de travail. Avec ça, j'aurais pu payer l'école, les livres pour les enfants, des jouets, de nouveaux habits. Mira et moi, nous étions d'accord. Il fallait absolument accepter cette proposition. Ce travail nous rapporterait de quoi vivre pour l'année. C'est en tout cas ce que je pensais.

C'est ce que j'avais cru jusqu'à l'incident de la boule Lindor. J'avais très bien vu le petit-fils aîné de M<sup>me</sup> Andros empo-

cher une boule la veille. Juste comme ça. J'étais furieuse contre lui. Cela faisait des jours que j'avais follement envie de ces chocolats simplement offerts à la vue de tous. Affamée, je nettoyait tout autour et me mortifiais. Et maintenant, ça. Ils ont fait venir Vlad. Il ne m'a pas défendue. Il est venu me chercher chez les Andros, comme pour faire un exemple. C'était le 97<sup>e</sup> jour. Je n'ai pas été payée. Je suis rentrée dans notre pays. Mira est restée en Suisse. Mira est restée, à continuer à se faire insulter et se faire tripotiser faire tripoter par Vlad et à mener une vie de fantôme. Il fallait qu'elle au moins tienne le coup et rapporte de l'argent à la maison.

Mais cela fait des jours que je n'ai plus de nouvelles. Au village, le bruit court que Vlad aurait été arrêté. Depuis, je n'ai eu qu'un bref appel téléphonique de Mira. Elle était stressée, paniquée, et ne sa-

J'avais faim. Il n'y avait  
jamais de pause.  
Jamais de congé. Et  
cela pendant 122 jours,  
quatre mois. Ce n'était  
pas du tout ce que  
Vlad nous avait promis.

vait pas quoi faire. Tout ce qu'elle voulait, c'était rentrer au village. On l'avait trouvée dans l'appartement un soir. Il y avait la police et tout le reste. Juste au moment où Vlad lui apportait l'éternel sandwich. Elle n'a pas pu m'en dire plus, elle n'avait plus de batterie. Depuis, je n'ai pas réussi à la joindre. Est-elle aussi en prison? Les menaces de Vlad se sont-elles concrétisées? Va-t-elle dire la vérité? Expliquer que

tout est de la faute de Vlad? Le dénoncer? Et ensuite? Nos voisins le sauraient tout de suite, et nous traiteraient de sales ingrates. Comment est-il possible de se montrer si peu reconnaissantes envers un homme qui nous a trouvé du travail en Suisse? Où est Mira maintenant? Quand pourra-t-elle rentrer à la maison? A-t-elle touché son salaire? Vais-je me faire dénoncer parce que j'étais là-bas avec elle?

Je déballe la boule et je la mange. Pardon Svenja. Du bon chocolat suisse d'une belle ville suisse au bord du lac. Je froisse le papier rouge et brillant. Je ne me laisserai jamais plus rabaisser à ce point.

Géraldine Merz

# Protection et droits des victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de la force de travail

La traite est souvent associée à l'activité prostitutionnelle, plus rarement à l'exploitation de la force de travail et encore moins à des activités illicites commises sous la contrainte. Cette infraction d'exploitation de la force de travail donne difficilement lieu à des condamnations en Suisse.

## **Améliorer l'identification des victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation de leur travail**

La traite des êtres humains est un crime par essence caché: il nécessite un œil exercé et la volonté politique de le combattre. La formation des professionnels qui entrent en contact avec des victimes potentielles de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail, en particulier la formation et la sensibilisation des inspecteurs du travail et des autorités de poursuite pénale, est nécessaire et doit être promue et financée dans tous les cantons.

## **Interprétation extensive de l'article 182 CP**

Si les victimes sont obligées par leurs conditions de vie à accepter des conditions de travail abusives, la poursuite pénale ne porte souvent que sur l'infraction pénale d'«usure» (art. 157 CP) et non sur l'infraction pénale de «traite des êtres humains» (art. 182 CP). Les victimes ne

sont alors pas considérées comme victimes de traite et n'ont pas accès aux droits découlant de ce statut. Le droit pénal suisse ne définit pas clairement les moyens au titre de la traite des êtres humains, comme l'abus d'une situation de vulnérabilité, tel qu'énoncé par l'art. 4 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (qui est entrée en vigueur en Suisse le 1<sup>er</sup> avril 2013). Nous demandons que l'art. 182 CP soit appliqué à l'aune de l'art. 4 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.

# «Je ne sors jamais de ce cauchemar: D U B L I N»

Je ne me souviens plus vraiment de mes premiers jours ici, en Suisse. De manière générale, je ne sais même plus très bien ce qui s'est passé ni dans quel pays. Les choses étaient souvent similaires: couloirs stériles, tables grises, empreintes digitales et justifications pour expliquer pourquoi je n'avais pas de papiers à présenter.

Je suis maintenant de nouveau assis à une table grise. Je donne mes empreintes digitales et je réponds aux questions, toujours les mêmes... Cela ne dure pas plus de 15 minutes. Ils savent déjà que je suis arrivé en train d'un pays voisin de la Suisse. C'est tout ce qui les intéresse. Je me retrouve dehors.

En fait, pas vraiment, car c'est maintenant que la détention commence. J'ai passé un mauvais quart d'heure et je suis éreinté. J'ai juste encore envie de dormir. On me fait rentrer dans ma nouvelle chambre, un duvet sous le bras, et je me

dirige vers le lit n° 5. Quatre autres types occupent déjà la pièce. Deux sont assis sur leur lit, scotchés à leur téléphone, les deux autres se préparent pour sortir. Je voudrais passer aussi inaperçu que possible. Si seulement je pouvais me rendre invisible. Mais rien à faire. Ils me fixent. Ils savent. Ils lisent en moi comme dans un livre ouvert. Mon destin dans cette pièce est aussi d'ores et déjà scellé.

Les hommes qui partagent ma chambre ne me laissent aucun répit. Ils perçoivent mon angoisse. À chaque fois qu'ils m'insultent, je me replie totalement sur moi-même, et la douleur s'intensifie encore. Le moment de la douche est le plus dur. D'abord, ils font comme s'ils avaient honte d'être dévêtus en ma présence. Et, d'un seul coup, ils sautillent autour de moi et me prennent à partie: «Alors, ça t'excite? Heureusement que tu ne t'es encore attaqué à aucun de

nous!» Au centre, tout le monde est évidemment au courant depuis longtemps. Le harcèlement ne cesse pas à la porte de la chambre. Les repas sont des moments particulièrement désagréables. Quand toutefois je vais manger. Je n'ai pas faim. Bien sûr, les puissants médicaments prescrits par le psychiatre de la clinique du pays précédent m'aident à tenir le coup. Enfin, à peu près. Mais je n'ai pas d'appétit et je suis dans un état de fatigue chronique. Je suis totalement léthargique. Pourtant, cela est encore préférable à la

## Ils me fixent. Ils savent. Mon destin dans cette pièce est aussi d'ores et déjà scellé.

peur que j'ai ressentie lorsque le dosage de mon médicament a été réduit au dépit de mon séjour au centre.

Quelques jours plus tard. Je regarde la jeune femme, et j'ai l'impression que nous allons pouvoir nous entendre. Des dossiers sont empilés devant elle. Ils contiennent les faits me concernant tels que recrachés par le système. Route classique via la Méditerranée. Arrivée dans le pays «A», puis trajet jusqu'au pays «B» où ma demande d'asile a été refusée. poursuite du voyage de «B» à «C». Ma tentative de suicide à la gare de «X» est également actée, tout comme mon hospitalisation dans une clinique psychiatrique universitaire. Arrivée en Suisse et prise en charge dans le train par les gardes-frontières helvétiques. Demande d'asile déposée au jour «Y».

«Comment allez-vous aujourd'hui?», me demande la jeune femme. Cela fait

bien longtemps que personne ne m'a plus posé la question. Elle ne semble pas trop me croire lorsque je lui réponds «bien». «Vous êtes fatigué?»

Les nuits au centre. Jamais un moment de calme. Il y a toujours quelqu'un au téléphone. Nous sommes maintenant sept dans la chambre. Tout est agité dans mon esprit. Souvent, je fais semblant de dormir pendant la journée afin que les autres me laissent tranquille. Mais le malaise augmente à la tombée de la nuit. Des images me reviennent. Les douleurs s'intensifient. Je sursaute dans un demi-sommeil, croyant que les voix d'hommes dans la pièce sont celles des autres, que ce sont eux et que je suis de nouveau là-bas. Dans le pays «B». Ou dans le pays «A». Je ne veux plus jamais entendre ces voix. Mon angoisse n'a pas échappé à mes voisins de chambrée. La nuit, ils me touchent pour m'effrayer dans mon sommeil. Ça les fait rire.

Je réponds «oui» d'une voix terne à la jeune femme aux dossiers. «Oui, je suis fatigué.» Elle me regarde et dit: «J'ai vu que le psychiatre du pays «C» a demandé qu'on vous place en chambre individuelle. Apparemment, cela n'a pas été pris en compte ici... Vous sortez prendre l'air de temps à autre?» Une pensée traverse mon esprit. Sortir? Pour que des hommes viennent à nouveau m'embarquer comme dans le pays «B»? Mais je réponds: «Rarement.» En fait, je ne sors jamais, pas même juste devant le centre. Je ne veux pas revivre cela une troisième fois.

La jeune femme me regarde un long moment. «Voyez-vous, ce que vous avez enduré dans le pays «A» et le pays «B»... Vous souhaitez peut-être en parler avec un professionnel qui pourrait vous apporter un soutien spécialisé?» Je réfléchis un bon moment. Je suis épuisé, et je n'ai

pas envie de parler. Mais je me souviens de mes exploités, notamment ceux du pays «B». Je peux même en faire une description. Je ressens une énorme lassitude, mais je me dis aussi qu'il ne faudrait pas qu'ils puissent s'en tirer aussi facilement. Ce que je souhaite... Je souhaite tout bonnement avoir la paix. Avoir un endroit dans lequel je peux simplement exister. Un endroit où je ne serais pas dérangé, où personne ne chercherait à m'exaspé-

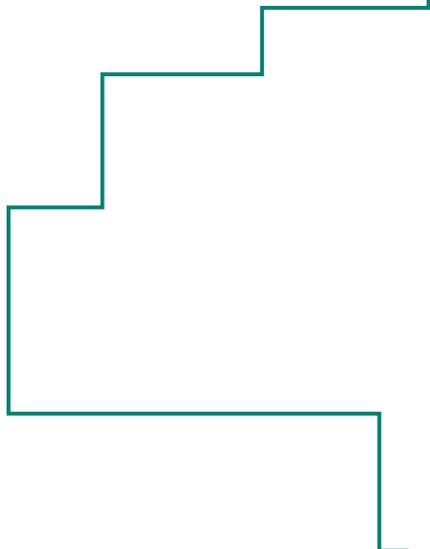
Dans chaque pays où  
j'arrive, on veut me  
renvoyer directement  
dans le pays «B».  
Je ne pourrais pas y  
retourner. Là-bas,  
ils circulent en toute  
impunité.

rer. Un endroit où on ne me poserait pas de questions. Un endroit où je pourrais essayer d'oublier. Parce que je ne supporte plus la situation intenable dans la chambre où je suis actuellement. Alors, je réponds «oui». «Vous pouvez m'inscrire pour un rendez-vous.»

Cette nuit encore, impossible de dormir. Ce que je craignais le plus s'est réalisé. Lorsque j'entends ce mot, j'ai envie de me boucher les oreilles et de hurler «lala-la» comme les enfants. Je ne l'ai bien évidemment pas fait devant la femme qui m'a informé de mes droits aujourd'hui. Mais à chaque fois qu'elle évoquait le pays «B», je me sentais mal. C'était insupportable. Comme si deux lourdes barres métalliques me pilonnaient les

épaules, me clouant au sol. Je ne sors jamais de ce cauchemar. Il se nomme D U B L I N. Oui, Dublin. Il m'attend dans chaque pays où j'arrive lorsque l'on veut me renvoyer directement dans le pays «B». Je ne pourrais pas y retourner. Ce serait au-dessus de mes forces. Là-bas, ils circulent en toute impunité. Ils me retrouveraient et mettraient leurs menaces à exécution. Ils me tueraient, car ils savent que je pourrais les dénoncer.

Dans le pays «C», je me suis dit que je préférerais encore passer sous un train plutôt que de revenir en arrière. Mais ici, en Suisse? Franchement, je n'en sais encore rien.



Géraldine Merz

# Une meilleure protection des victimes de la traite des êtres humains dans le système d'asile

De plus en plus de victimes de la traite des êtres humains se trouvent dans la procédure d'asile suisse. Leur situation est préoccupante car la protection des victimes dans les procédures d'asile est fortement limitée. Elles ne peuvent pas revendiquer les mêmes droits que les victimes qui sont soumises à la Loi sur les étrangers (LEI, OASA). De nombreuses victimes ont un besoin urgent de soutien psychosocial, de soins adaptés et d'un hébergement sécurisé, qui sont rarement accessibles faute de structures spécialisées mises en place et financées spécifiquement pour l'accueil et la prise en charge des victimes de la traite.

## **Améliorer l'identification des victimes de la traite des êtres humains dans les procédures d'asile**

L'identification des victimes doit être améliorée dans le cadre de la procédure d'asile. Dès les premiers soupçons de traite, l'autorité en charge de la procédure d'asile doit orienter les victimes présumées vers les organismes spécialisés afin d'en déterminer le statut de victime et organiser la suite de la prise en charge par une structure spécialisée.

## **La Suisse devrait recourir à la clause de souveraineté dans les procédures dites Dublin**

La Suisse devrait faire usage de la clause de souveraineté (art. 17 Dublin III) pour les victimes de la traite des êtres humains dans le cadre de la procédure de Dublin, c'est-à-dire que la Suisse devrait traiter et examiner elle-même la

demande d'asile. Cela doit être fait en particulier si un transfert est préjudiciable pour la victime (en raison d'un danger dans le pays de transfert ou en raison de la situation physique ou psychologique personnelle).

## **Égalité de traitement des victimes de la traite des êtres humains dans la législation sur l'asile comme dans la Loi sur les étrangers**

Les victimes qui se trouvent dans une procédure d'asile doivent bénéficier des droits garantis par la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Dès les premiers soupçons de traite, elles doivent avoir accès à des mesures de prise en charge spécifiques: tout d'abord la possibilité de demander un délai de réflexion et de rétablissement adéquate (actuellement, la victime qui se trouve dans une procédure d'asile reçoit souvent le délai minimum de 30 jours, sans réelle possibilité de demander un prolongement dudit délai), l'accès à un logement adapté et sécurisé, des conseils spécialisés pour les victimes de la traite des êtres humains, des services d'interprétariat, l'accès à une prise en charge médicale en lien avec les traumatismes subis.

# Autres recommandations

## **Protection des victimes également en cas de commission du crime à l'étranger**

Actuellement, la Loi suisse sur l'aide aux victimes est basée sur le principe de territorialité, c'est-à-dire que le crime doit être commis en Suisse ou la victime doit y être domiciliée au moment de l'infraction pour que l'aide puisse être accordée.

Comme la Convention du Conseil de l'Europe le demande, il faut veiller à ce que l'identification, le délai de rétablissement et de réflexion et, en particulier, l'accès à une protection spécialisée des victimes (par des mesures telles qu'un hébergement adéquat et sécurisé, des conseils juridiques, le droit à une traduction, ainsi qu'une assistance psychologique et matérielle) soient garantis dès le moment où l'on soupçonne un crime de traite des êtres humains – quel que soit le pays où l'infraction a été commise.

## **Permis de séjour pour les victimes de la traite des êtres humains**

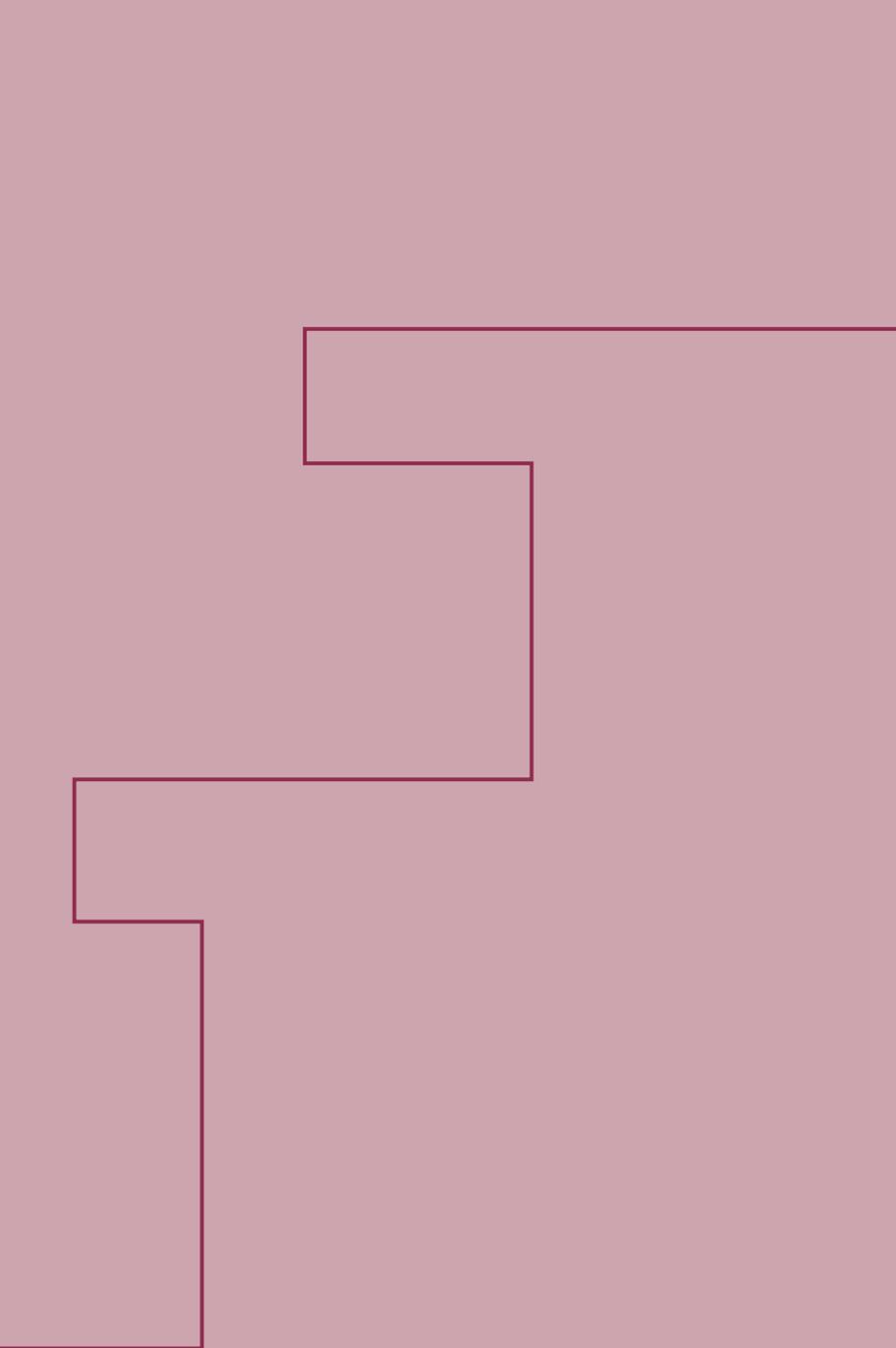
Une fois qu'elles ont été identifiées comme des victimes de la traite des êtres humains et qu'elles sont sorties de la situation d'exploitation, elles doivent faire face à de nouveaux défis. Les autorisations de séjour de courte durée liées à la procédure pénale, sur la base du droit des étrangers, ne sont accordées que si la présence de la victime est considérée nécessaire par les autorités de poursuite pénale. À l'issue d'une autorisation de courte durée, malgré plusieurs années de séjour en Suisse dans certains cas et malgré des démarches d'intégration entreprises, les demandes de titre de séjour risquent d'être refusées en l'absence, par exemple, d'un contrat de travail et/ou d'un revenu suffisant pour ne pas dépendre de l'aide sociale ou d'obstacles avérés au renvoi.

Les victimes de traite devraient bénéficier d'un droit de séjour leur permettant de participer à la totalité de la procédure pénale au titre d'un droit de la victime à pouvoir participer aux procédures la concernant. Sur la base du devoir de protection incombant à la Suisse, le droit à une autorisation de séjour devrait être aussi accordé indépendamment de la collaboration dans le cadre de l'enquête pénale et du pays où l'exploitation a eu lieu. En outre, les risques en cas de retour dans les pays d'origine doivent être pris en compte dans le cadre de la demande d'octroi d'autorisation de séjour.

## **Sensibilisation des autorités de poursuite pénale**

Les condamnations pour traite d'êtres humains sont encore rares en Suisse. Malheureusement, de nombreuses instructions pénales sont mises en suspens ou classées fautes de preuves. Les moyens utilisés dans l'exploitation des êtres humains sont souvent très subtils et peu «visibles», et donc particulièrement difficiles à prouver. La collaboration de la victime et d'éventuels témoins est donc cruciale pour une condamnation. La protection des victimes est directement liée à la possibilité de poursuite des auteurs.

Pour une collaboration efficace, il faut un traitement adéquat des victimes et témoins et une bonne protection de ces derniers. Les poursuites doivent prendre en compte les spécificités du crime (victimes déracinées, désorientées) et le traumatisme résultant de l'exploitation (trous de mémoire, troubles post-traumatiques, manque de repères spatiaux et temporels). La police et la justice doivent être formées sur les mécanismes psychologiques spécifiques des victimes de la traite des êtres humains (mécanismes, traumatismes, difficultés, etc.).



Die Mitglieder der Plattform Traite bieten Informationen zu Menschenhandel und Unterstützung für Opfer an – basierend auf Menschenrechten und mit Fokus auf die Opfer.

**FIZ Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration**

Badenerstrasse 682  
8048 Zürich

fiz-info.ch  
Helpline: 044 436 90 00

Les membres de la Plateforme Traite offrent des informations sur la traite des êtres humains et un soutien pour les victimes – fondé sur les droits de l'homme et centré sur la victime

**ASTRÉE  
Association de soutien aux victimes de traite et exploitation**

Ruelle de Bourg 7  
1003 Lausanne

astree.ch  
Helpline: 021 544 27 97

**Centre social protestant CSP  
Genève**

14, rue du Village-Suisse  
CP 171  
1211 Genève 8  
022 807 07 00

csp.ch  
Helpline: 0800 20 80 20  
(13.30-17.30 lu-ve)

I membri della Piattaforma Traite offrono informazioni sulla tratta di esseri umani e sostegno alle vittime – basato sui diritti umani e incentrato sulla vittima.

**Antenna MayDay  
SOS Ticino**

Via Merlina 3a  
6962 Viganello  
091 973 70 67

sos-ti.ch/mayday.html  
Helpline: 0800 123 321

## **Impressum**

Rédaction: Nina Lanzi, Anna Schmid, Plateforme Traite  
Traduction: text translate ag, Zurich  
Relecture: SprachWeberei AG, Zurich  
Imprimerie: ROPRESS Druckerei, Zurich  
Design: Moana Bischof, moanabischof.com

